

Au 1<sup>er</sup> septembre 2021, la présence des Finances Publiques évolue sur la commune de **Chaillé-les-Marais**.

Les agents des Finances Publiques vous accueillent désormais toute l'année au sein de l'espace France Services.

**Pour tout renseignement (impôts, factures locales, amendes) :**

Permanences à **CHAILLÉ-LES-MARAIS**

**TOUS LES LUNDIS**  
**de 8h45 à 12h15 puis de 13h à 16h30h**

Espace France Services  
43 bis rue du 11 novembre

**Pour payer vos impôts, une facture locale ou une amende :**

Vous pouvez effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire chez un buraliste identifié par le logo Paiement de proximité\*.



\* La liste des buralistes partenaires de la DGFiP est régulièrement mise à jour. Consultez [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique **Particuliers**, pour plus d'informations.

Retrouvez-nous également :

sur Internet : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

ou par téléphone : **0 809 401 401**

Service gratuit  
+ prix de l'appel